

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA CAPH

du lundi 16 décembre 2024

**Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des
déchets ménagers du territoire de la Communauté
d'Agglomération de la Porte du Hainaut**

Sommaire

1. Le marché
2. Vos contacts
3. L'organisation de la collecte
4. Le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires
5. Les encombrants sur rendez-vous
6. Les actualités de la prévention



TERRITOIRE À DESSERVIR :

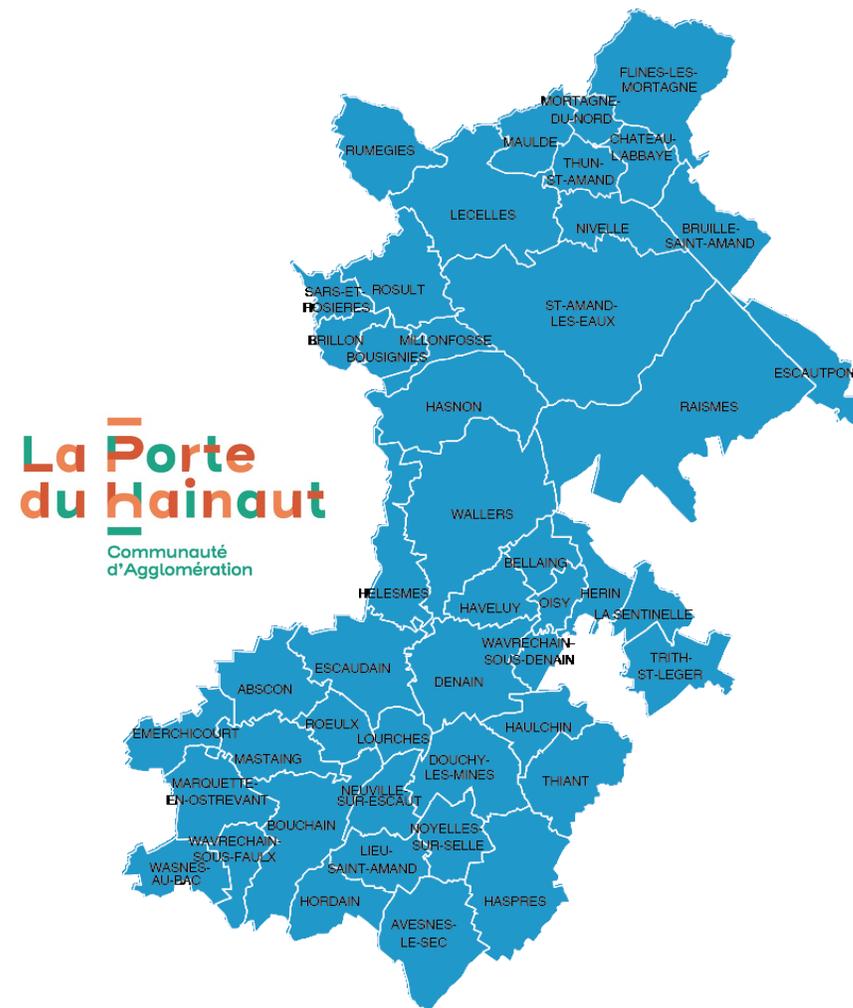
- **47 communes**
- **158 500 habitants**
- **370 km²**

PRESTATIONS :

- **Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et apport volontaire**
- **Gestion des rendez-vous et collecte des encombrants**

DURÉE :

- **7 ans à compter du 1^{er} janvier 2025**



Vos contacts SIAVED



Charles LEMOINE
Président



Didier RYCHLAK Directeur
Général des Services



Dominique ADEL
Directrice de Pôle



Anabelle DEPRET
Responsable
d'exploitation des
marchés



Linda ZATILLA
Coordinatrice PID

3 agentes PID



Boris DEGUISNE
Coordinateur
Pré-collecte

1 chef d'équipe
7 livreurs de bacs



Laura MUSY
Responsable service
prévention

1 coordinateur Ambassadeurs du tri
3 ambassadeurs du tri
2 chargés de missions

 Vos contacts privilégiés

Numéros Utiles

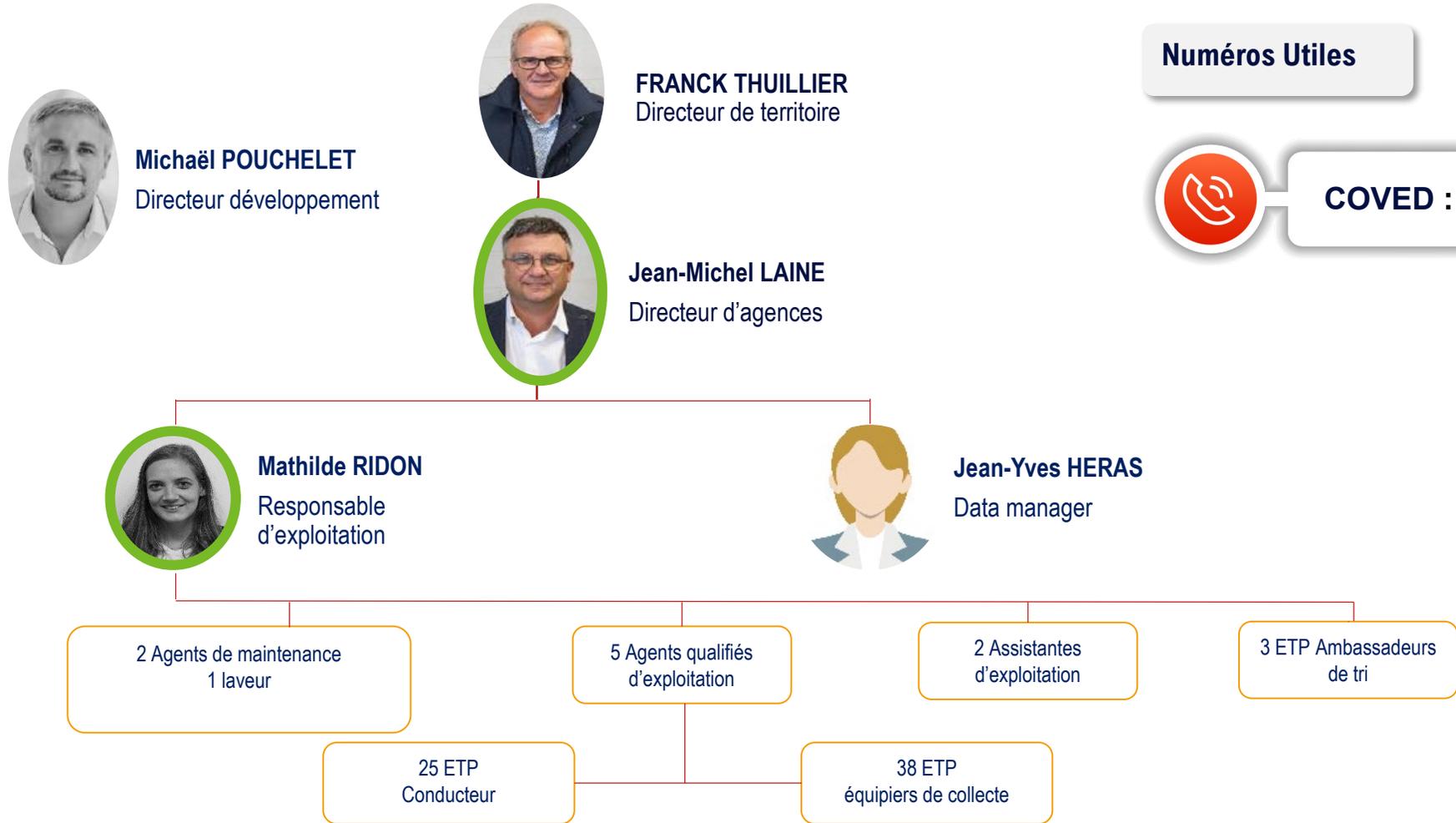


PID - 0800 775 537



Prévention
09 70 19 21 70

Vos contacts COVED



Numéros Utiles



COVED : 03.27.31.00.10

 Vos contacts privilégiés

NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE SUR LA CAPH

Durée du marché : 7 ans
Du 1^{er} janvier 2025
au 31 décembre 2031

Allotissement :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la CAPH – PAPREC COVED
- Collecte des encombrants sur rendez-vous – sur les territoires de la CAPH et de la CA2C - THEYS

Intègre :

- La collecte des déchets alimentaires
- Les opérations de lavage, désinfection, maintenance préventive et curative des apports volontaires

Exigences d'organisation fixées au marché

OBJECTIF : AMÉLIORER LE SERVICE

COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

- Collecte du lundi au vendredi de 6h à 22h pour tous les flux
- Pas de sectorisation d'une commune sur plusieurs jours de la semaine
- Collecte des flux OMR, CS et verre le même jour
- Pas de collecte le lundi pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Collecte des déchets verts sur un jour différent des autres flux
- Modification des collectes du verre : passage d'une collecte tous les 15 jours en bacs 35 litres à une collecte mensuelle en bac de 120 litres

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- Collecte du lundi au vendredi de 6h à 21h pour tous les flux hors verre
- Collecte du lundi au vendredi de 9h à 20h pour le verre
- Collecte le samedi de 9h à 18h pour tous les flux
- Déclenchement de la collecte dès que le taux de remplissage de la borne atteint 80 %
- Fréquence minimale une fois par semaine pour les OMR et les DALIM

LAVAGE ET MAINTENANCE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Lavage annuel pour les bornes CS et verre
- Lavage semestriel pour les OMR
- Maintenance préventive réalisée en même temps que les opérations de lavage
- Lavage trimestriel pour les abri-bacs DALIM
- Lavage mensuel pour les bacs DALIM

TRANCHES OPTIONNELLES

PSE 1 – Évolution de la fréquence de collecte en porte à porte des OMR

Suite à la mise en œuvre de la collecte des DALIM et de son déploiement complet, et en fonction des résultats observés sur les collectes DALIM et OMR, passage de la fréquence de collecte de C 1 à C 0.5

PSE 2 – Évolution de la fréquence de collecte en porte à porte des emballages ménagers

Augmentation de la fréquence de ramassage en fonction de la montée en charge de l'extension des consignes de tri et des taux de remplissage des bacs, passage de la fréquence de collecte de C 0.5 à C 1

PSE 3 – Mise en place de la TEOMi à la levée sur le territoire de la CAPH

Suite à l'étude d'opportunité lancée en octobre 2023 de mise en œuvre d'une tarification incitative, le SIAVED mènerait une expérimentation sur un secteur représentatif pour ensuite étendre la TEOMi sur l'ensemble du territoire de la CAPH.

**Chaque option, après décision politique, peut être
affermie dans un délai de 3 ans à compter de la
notification du marché, soit au plus tard le 31 juillet 2027**

LES PRESTATIONS DE COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

Ce qui ne change pas

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

- Fréquence C1 – 1 fois semaine

Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

- Fréquence C 0.5 – tous les 15 jours

Collecte des Déchets Verts

- Période d'avril à novembre – 15 collectes par commune (du 14 avril au 7 novembre)
- Fréquence C 0.5 – tous les 15 jours

Collecte des Cartons des Commerçants

- Secteurs : hypercentre de Denain et de Saint Amand les Eaux
- Fréquence C 1 (mardi pour St Amand et mercredi pour Denain)

Les changements

Collecte du Verre Ménager

- Fréquence C 0.25 – 1 fois par mois
- Bacs 120 litres

Changement de fréquence et de contenant – déploiement prévu des nouveaux bacs sur l'année 2025 par secteur avec aménagement des collectes (poursuite de la collecte en bac 35 litres tous les 15 jours jusqu'à la nouvelle dotation)

Validé par sondage auprès des maires de la CAPH

Lancement d'un marché pour distribution des bacs de verre à compter d'avril-mai 2025 sur une période de 7 mois maximum.



Le calendrier de collecte

Changement des calendriers de collecte

- Edition des nouveaux calendriers par le SIAVED pour distribution par les communes (disponibles pour retrait au SIAVED à compter de 17.12.24)
- Démarrage du nouveau calendrier **à compter du 6 janvier 2025** (semaine pleine)

Jours fériés non travaillés : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre (rattrapage le samedi le plus proche).

A titre exceptionnel, les collectes seront assurées le 1^{er} janvier 2025



[Kit de communication SIAVED](#)



La Porte du Hainaut
Département du Nord

Calendrier des collectes 2025

Pour l'adresse : **3 Rue Henri Durre 59590 Raismes**

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 Me	01 Sa	01 Sa	01 Ma	01 Je	01 Di
02 Je	02 Di	02 Di	02 Me	02 Ve	02 Lu
03 Ve	03 Lu	03 Lu	03 Je	03 Sa	03 Ma
04 Sa	04 Ma	04 Ma	04 Ve	04 Di	04 Me
05 Di	05 Me	05 Me	05 Sa	05 Lu	05 Je
06 Lu	06 Je	06 Je	06 Di	06 Ma	06 Ve
07 Ma	07 Ve	07 Ve	07 Lu	07 Me	07 Sa
08 Me	08 Sa	08 Sa	08 Ma	08 Je	08 Di
09 Je	09 Di	09 Di	09 Me	09 Ve	09 Lu
10 Ve	10 Lu	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma
11 Sa	11 Ma	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me
12 Di	12 Me	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je
13 Lu	13 Je	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve
14 Ma	14 Ve	14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa
15 Me	15 Sa	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di
16 Je	16 Di	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu
17 Ve	17 Lu	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma
18 Sa	18 Ma	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me
19 Di	19 Me	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je
20 Lu	20 Je	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve
21 Ma	21 Ve	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa
22 Me	22 Sa	22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di
23 Je	23 Di	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu
24 Ve	24 Lu	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma
25 Sa	25 Ma	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me
26 Di	26 Me	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je
27 Lu	27 Je	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve
28 Ma	28 Ve	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa
29 Me	29 Sa	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di
30 Je	30 Di	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu
31 Ve	31 Lu	31 Lu	31 Sa		

■ Vacances scolaires
■ Jour férié

Ordures ménagères
✔ Emballages recyclables
✔ Verre
✔ Déchets verts

📍 Devant chez vous

Déchets verts
 📍 Devant chez vous
 🗑️ Les déchets de jardin doivent être sortis la veille au soir. Ils seront collectés de 6h00 à 20h00.

Une question ?
 ✉️ pep-rl-mindochets@siaved.fr
 🌐 siaved.fr

Une question sur les décharges et l'incinérateur ?
Numéro Vert : 0 800 003 708
Des lundi au vendredi, 9h-12h30 puis 13h30-16h30 (Appel gratuit)

Pour toute autre question :
Numéro Vert : 0 800 776 837
Des lundi au vendredi, 9h30-12h puis 13h30-17h (Appel gratuit)

C'est tout nouveau !
 Flashez pour des infos personnalisées sur vos déchets !

LES PRESTATIONS DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES

Obligation de résultat :

- Mise en place d'un système de télérelève par sondes
- Programmation du vidage des bornes dans un délai de 24 heures dès lors que le taux de remplissage est de 80 %
- Non débordement des bornes et abri-bacs
- Collecte selon une fréquence minimale d'une fois par semaine pour les DALIM et les OMR pour limiter les nuisances
- Prise en charge des déchets en pied de borne, le jour du ramassage, dès lors que le flux est conforme

Entretien, lavage et maintenance :

- Lavage, désinfection et maintenance préventive 2 fois par an pour les OMR et 1 fois par an pour le verre et les emballages
- Maintenance curative sur présentation de devis et émission d'un bon de commande du SIAVED
- DALIM : nettoyage des points de contact à chaque collecte (poignée et trappe), lavage et désinfection des bacs chaque mois (possibilité d'augmenter la fréquence en cas de fortes chaleurs) et lavage et désinfection des abri-bacs chaque trimestre



Qualité du tri



Amélioration de la qualité du tri :
engagement d'atteindre 15 % de refus dès 2025

- Recrutement de 3 ETP ambassadeurs du tri via UNIS CITE
- Equipement LIXO sur 1 BOM

Propreté urbaine



Actions en faveur de la propreté urbaine :

- Signalement d'anomalies au pied des bornes via un QR Code par l'utilisateur
- Passage d'un véhicule léger pour résolution des incivilités aux abords des bornes

Sécurité



Amélioration de la sécurité des équipiers et des usagers de la route :

- Caméra 360° sur tous les véhicules
- Laser sécurité délimitant la zone de travail des équipiers
- Plan d'actions de résolution des points noirs

Environnement



Carburant 100 % écologique :

- 4 bennes 26 tonnes en motorisation électrique
- 3 bennes 32 tonnes pour optimiser les déplacements
- Carburant HVO pour tous les véhicules hors bennes électriques

DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire rappelle l'obligation de tri à la source des déchets alimentaires (ou DALIM). « **Au plus tard le 31/12/2023**, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, **y compris aux collectivités territoriales** dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. ».

Objectif :
Réduction des OMR
de **20 kg / an / habitant**

Déploiement en 2025 et 2026 par zone géographique

2 MÉTHODES RETENUES :

- **Zones rurales et pavillonnaires**
 - compostage individuel (fourniture d'un composteur et d'un bioseau par foyer)
- **Zones urbaines**
 - collecte en **apport volontaire** (fourniture d'un bioseau par foyer et installation d'**abris-bacs**)

Marché à lancer pour accompagnement au déploiement :

- Communication
- Sensibilisation
- Distribution des équipements



Méthodologie de déploiement

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Organisation en partenariat avec chaque commune

- Information de la population via les réseaux des communes, affichage dans les commerces et distribution toutes boîtes
- Organisation de permanences pour la sensibilisation et la formation au compostage des habitants incluant la distribution des équipements
- Dotation d'un composteur de 400 litres ou de 600 litres par foyer avec un bioseau

APPORT VOLONTAIRE EN ABRI-BACS

Organisation en partenariat avec chaque commune, notamment pour la définition des lieux d'implantation des abri-bacs

- Information de la population via les réseaux des communes, affichage dans les commerces, les collectifs et les locaux publics
- Sensibilisation en porte à porte de la population incluant la fourniture du bioseau à chaque foyer
- Mise en place des abri-bacs
- Démarrage des collectes



LANCEMENT DU DEPLOIEMENT

Les étapes :

- Lancement d'une consultation pour la communication, la sensibilisation, l'organisation des distributions des équipements
- Concertation avec les communes pour phasages des opérations et organisation logistique
- Déploiement progressif par zone géographique prévu de mai 2025 à décembre 2026

GESTION DES RENDEZ-VOUS ET COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ATTRIBUTAIRE : THEYS

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT AU MODE DE FONCTIONNEMENT ACTUEL :

- Limité à 2 collectes / an / foyer et à 3 m3 par collecte
 - Rendez-vous fixé dans les 3 semaines maximum suivant la demande de l'utilisateur
 - Collecte des volumes supplémentaires présentés au-delà des 3 m3
 - Collecte des encombrants présentés sans rendez-vous sur le passage du camion
 - Collecte à la demande des bailleurs sur les grands ensembles collectifs pour un volume maximal de 25 m3
 - Présentation des encombrants la veille du jour de ramassage après 18 heures ou le matin avant 8 heures
 - **Ramassages réalisés du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures**
- Prise de **rendez-vous par téléphone** ou **via un formulaire en ligne accessible sur l'application SIAVED Info**
 - Rappel du rendez-vous 48 heures avant par SMS ou notification dans l'application ou par téléphone
 - Orientation de l'utilisateur vers les déchèteries du SIAVED pour les déchets non pris en charge dans le cadre des encombrants (déchets dangereux, D3E, gravats, déchets verts, ...)

Pas de changement du numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous



09 69 39 10 89

ACTUALITÉS DE LA PRÉVENTION



LANCEMENT DU LABEL DES COMMUNES 2025

- Envoi des dossiers de candidature en cours et réunion de lancement programmée le 24 janvier 2025
- Dossier d'inscription adressé à toutes les communes en septembre 2024 pour **retour au SIAVED le 6 janvier 2025.**

**Une question ?
Besoin d'informations
complémentaires ?**



prevention@siaved.fr



09.70.19.21.70

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Envoi d'un courrier aux écoles du territoire pour les inscriptions pour la sensibilisation et les animations en classe avec mise en place des « petits ambassadeurs » et visites du pavillon pédagogique

ELABORATION DU PLPDMA

Lancement d'une consultation pour accompagnement sur la mission

QUESTIONS & REPOSES